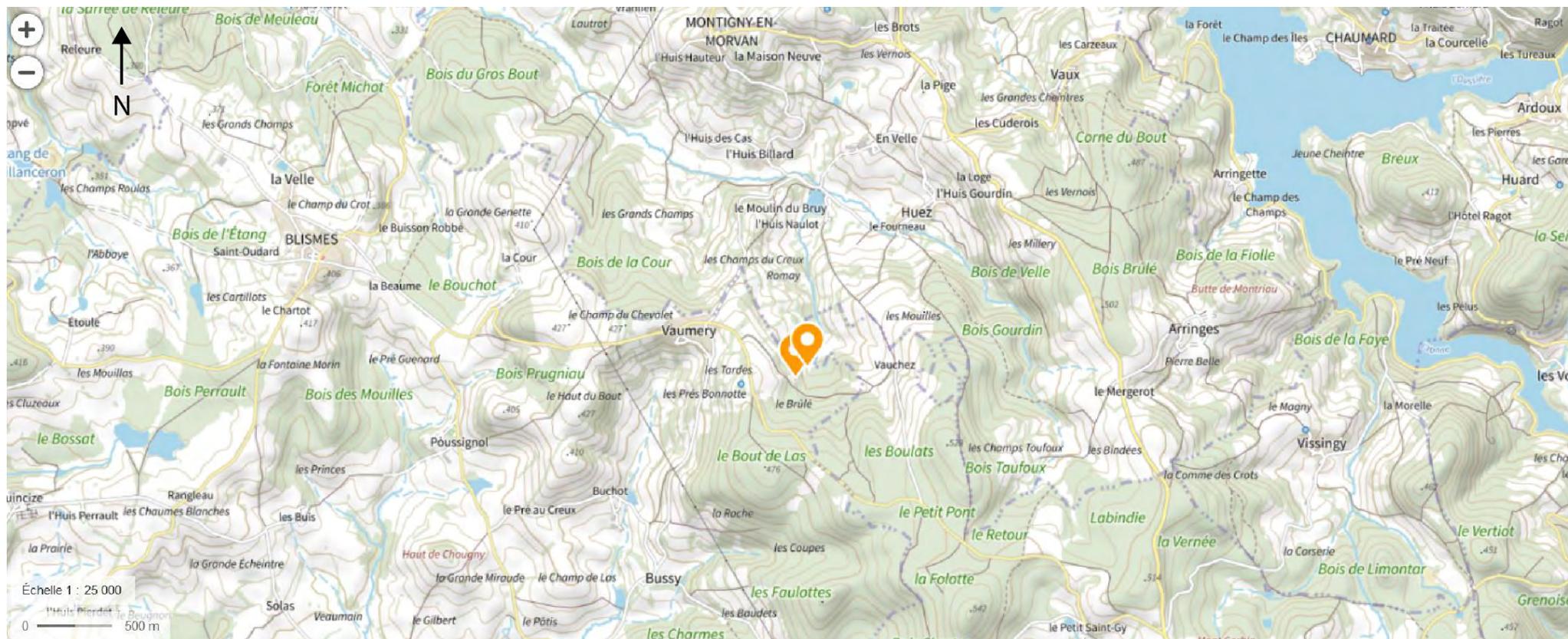


Projet de premier boisement - Parcelles N° C 313 et C 323, commune de Blismes (58120)

Plan de situation des parcelles concernées



Localisations des parcelles concernées par le projet de boisement

Coordonnées géographiques des parcelles :

- Parcelle N° C 313 : lon. 3.8616° ; lat. 47.1244°
- Parcelle N° C 323 : lon. 3.8627° ; lat. 47.1250°

Projet de premier boisement - Parcelles N° C 313 et C 323, commune de Blismes (58120)

Présentation de l'environnement proche





Vue 2 - Prise de vue parcelle 313, à mi-pente, 09/03/24.



Vue 3 - Prise de vue parcelle 323, 09/03/24.

Projet de premier boisement - Parcelles N° C 313 et C 323, commune de Blismes (58120)

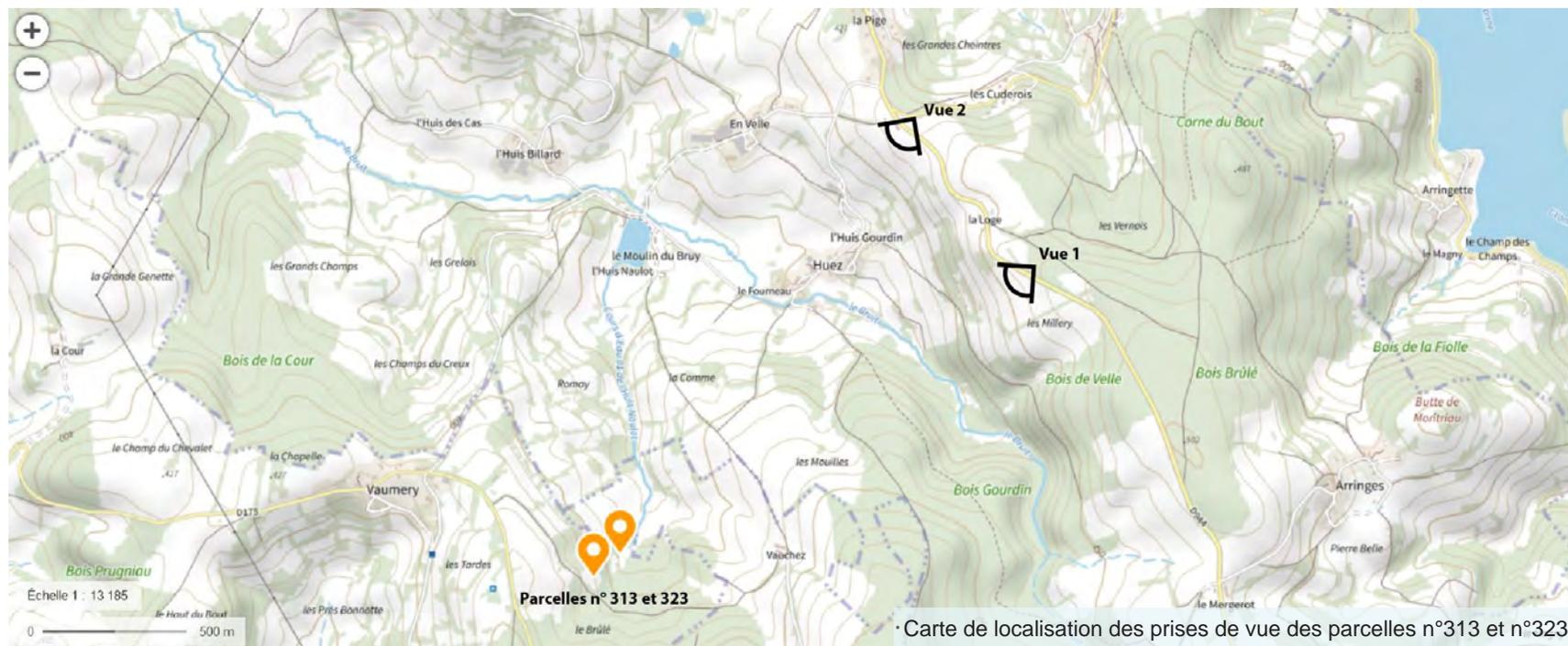
Présentation dans le paysage lointain



Vue 1 - Prise de vue depuis la D944, 08/03/24.



Vue 2 - Prise de vue depuis la D944, 10/03/24.



Projet de premier boisement - Parcelles N° C 313 et C 323, commune de Blismes (58120)

Plan cadastral

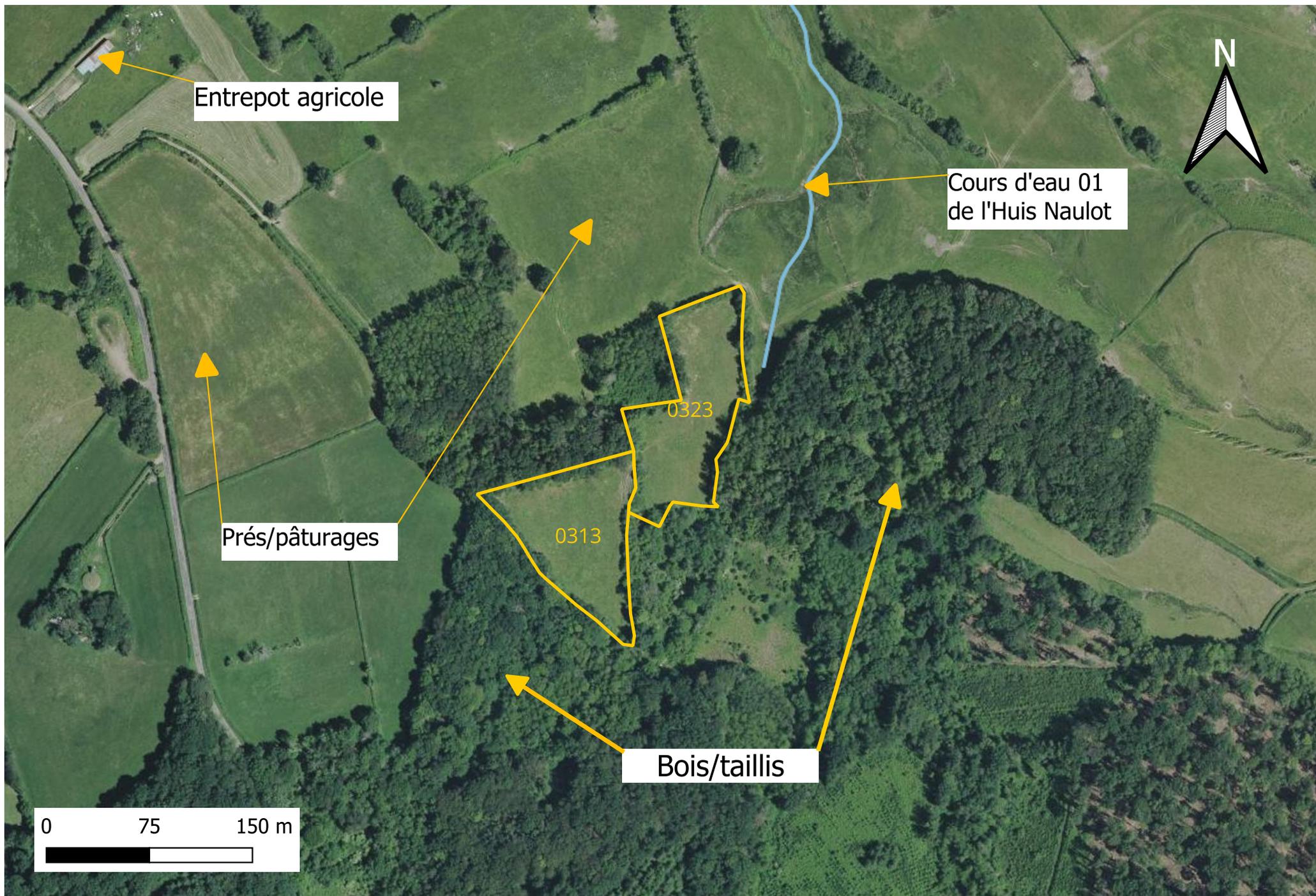


Projet de premier boisement - Parcelles N° C 313 et C 323, commune de Blismes (58120)

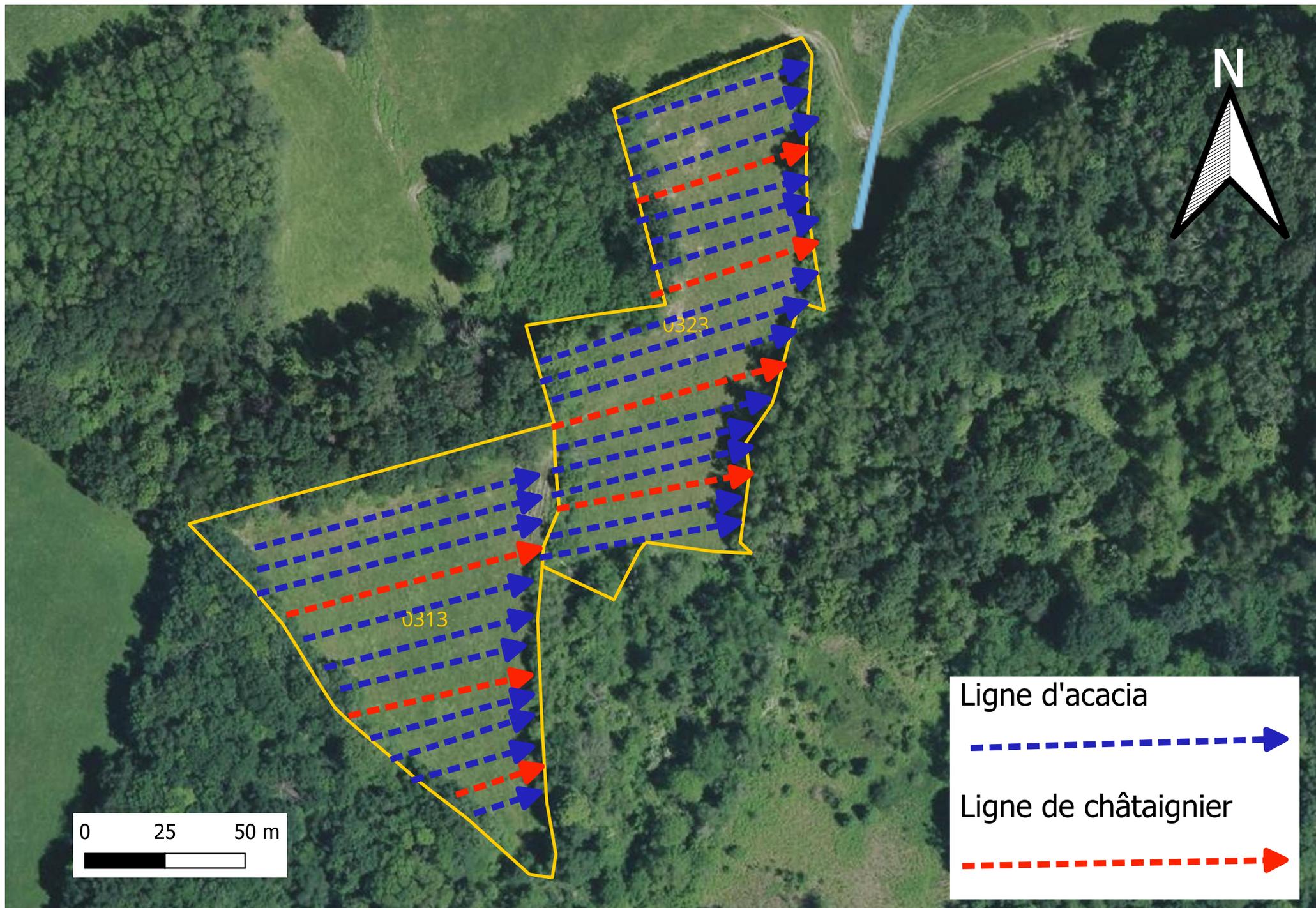
Plan d'affectation des terrains avoisinants



ANNEXE 6



Shéma d'installation à la plantation d'un mélange acacia/châtaignier



- Monsieur à MAUX (58290), le 12 juillet 1942.
De nationalité Française.
- Madame à PARIS (75015), le 09 juillet 1947.
De nationalité Française.

Mariés sous le régime de la communauté légale de meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de BLISMES (58120), le 29 janvier 1966 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

101-2 - NOUVEAU TITULAIRE-ACQUEREUR

Monsieur Pascal Louis, Marcel BOULLE, Agriculteur, époux de Madame Françoise Noëlle LE CORRE, Agricultrice, demeurant ensemble à MONTIGNY EN MORVAN (58120), "L'Huis Billard".

Nés savoir :

- Monsieur à CHATEAU CHINON VILLE (58120), le 20 février 1958.
De nationalité Française.
- Madame à DRANCY (93700), le 02 décembre 1958.
De nationalité Française.

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de MONTIGNY EN MORVAN (58120), le 14 novembre 1987 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Agissant au nom et pour le compte de la communauté de biens existant entre Monsieur BOULLE et son épouse.

101-3-1 - INTERVENTION DE LA SAFER

LA SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL DE BOURGOGNE., dite par abréviation S.A.F.E.R DE BOURGOGNE, société anonyme, au capital de 965 120.00 Euros, ayant son siège social à SAINT APOLLINAIRE (21850), 11 Rue François Mitterrand, identifiée sous le numéro SIREN B 778 212 472 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de DIJON.

101-4 - IDENTIFICATION DU BIEN

101-4-1 - BIENS IMMOBILIERS

101-4-1-1 - Désignation

Commune de BLISMES (Nièvre)

Diverses parcelles sises ladite commune et cadastrées, savoir :

- section C, numéro 176, lieudit "Les Prés Bonnotte", nature "Lande", pour une contenance de QUARANTE-QUATRE ARES CINQUANTE-TROIS CENTIARES (44a 53ca).

- section C, numéro 271, lieudit "Les Bruyères", nature "Pré", pour une contenance de VINGT-HUIT ARES VINGT-CINQ CENTIARES (28a 25ca).

- section C, numéro 284, lieudit "Les Bruyères", nature "Pré", pour une contenance de SOIXANTE ET ONZE ARES SOIXANTE-QUINZE CENTIARES (71a 75ca).

- section C, numéro 286, lieudit "Les Bruyères", nature "Pré", pour une contenance de QUATRE-VINGT-NEUF ARES CINQUANTE CENTIARES (89a 50ca).

- section C, numéro 287, lieudit "Les Bruyères", nature "Pré", pour une contenance de DIX-HUIT ARES SOIXANTE-DIX CENTIARES (18a 70ca).

- section C, numéro 290, lieudit "Les Bruyères", nature "Pré", pour une contenance de TRENTE-QUATRE ARES HUIT CENTIARES (34a 08ca).

- section C, numéro 291, lieudit "Les Bruyères", nature "Pré", pour une contenance de TRENTE-SEPT ARES CINQUANTE-SEPT CENTIARES (37a 57ca).

- section C, numéro 292, lieudit "Les Bruyères", nature "Pré", pour une contenance de SOIXANTE ET UN ARES DIX-HUIT CENTIARES (61a 18ca).



/ - section C, numéro 309, lieudit "Les Bruyères", nature "Bois Taillis", pour une contenance de TRENTE ET UN ARES QUARANTE-CINQ CENTIARES (31a 45ca).

/ - section C, numéro 312, lieudit "Les Bruyères", nature "Bois Taillis", pour une contenance de QUATORZE ARES CINQ CENTIARES (14a 05ca).

- section C, numéro 313, lieudit "Les Bruyères", nature "Pré", pour une contenance de QUATRE-VINGT-QUATRE ARES SOIXANTE CENTIARES (84a 60ca).

/ - section C, numéro 323, lieudit "Le Brûlé", nature "Bois Taillis", pour une contenance de QUATRE-VINGT-TREIZE ARES CINQ CENTIARES (93a 05ca).

/ - section C, numéro 324, lieudit "Le Brûlé", nature "Bois Taillis", pour une contenance de TREIZE ARES SOIXANTE CENTIARES (13a 60ca).

/ - section C, numéro 354, lieudit "Le Brûlé", nature "Bois", pour une contenance de QUARANTE ARES SOIXANTE-QUATRE CENTIARES (40a 64ca).

- section C, numéro 449, lieudit "Les Coupes", nature "Pré", pour une contenance de DIX-HUIT ARES CINQUANTE-TROIS CENTIARES (18a 53ca).

- section C, numéro 450, lieudit "Les Coupes", nature "Pré", pour une contenance de VINGT-HUIT ARES UN CENTIARE (28a 01ca).

/ - section C, numéro 455, lieudit "Les Coupes", nature "Bois", pour une contenance de NEUF ARES DIX CENTIARES (09a 10ca).

/ - section D, numéro 181, lieudit "Les Charmes", nature "Bois", pour une contenance de SEPT ARES TRENTE-DEUX CENTIARES (07a 32ca).

/ - section C, numéro 249, lieudit "Les Tardes", nature "Bois", pour une contenance de SOIXANTE-QUATORZE ARES DIX CENTIARES (74a 10ca).

- section C, numéro 288, lieudit "Les Bruyères", nature "Terre", pour une contenance de DIX-HUIT ARES QUARANTE-NEUF CENTIARES (18a 49ca).

- section C, numéro 289, lieudit "Les Bruyères", nature "Pré", pour une contenance de TRENTE-DEUX ARES QUARANTE-NEUF CENTIARES (32a 49ca).

Soit ensemble : HUIT HECTARES CINQUANTE ARES QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTIARES (8ha 50a 99ca).

Observation étant ici faite qu'un compteur d'eau se situe sur la parcelle cadastrée section C n° 289 afin d'alimenter les parcelles cadastrées section C n° 272 et n° 273.

PLAN

L'IMMEUBLE dont il s'agit figure sous teinte jaune en un plan qui demeurera joint et annexé aux présentes après mention.

101-5 - EFFET RELATIF

Le titre du vendeur dont l'analyse est faite au paragraphe "ORIGINE DE PROPRIETE" sont les suivants :

1°) Concernant les parcelles cadastrées section C n° 284, n° 286

ACQUISITION par M. et Mme BOUCHOUX de Madame Julienne GRIMOND née COPPIN, suivant acte reçu par Maître Maurice NOEL, alors notaire à MONTREUILLO (Nièvre) le 03 juin 1967; publiée au Bureau des Hypothèques de NEVERS le 29 juin 1967 volume 3815 n° 19.

2°) Concernant les parcelles cadastrées section C n° 271, n° 290, n° 291, n° 292

ACQUISITION par M. et Mme BOUCHOUX de Madame Julienne GRIMOND née COPPIN, suivant acte reçu par Maître Maurice NOEL, alors notaire à MONTREUILLO (Nièvre) le 25 juillet 1969; publiée au Bureau des Hypothèques de NEVERS le 16 septembre 1969 volume 4077 n° 8.

